

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

MENUISIER

Enseignement secondaire supérieur

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 28 mars 2002

MENUISIER

I. CHAMP D'ACTIVITE :

Le menuisier est un ouvrier qualifié capable de travailler de façon autonome le bois, le pvc, l'aluminium les matériaux dérivés et connexes.

Le menuisier travaille avec soin et précision en respectant les prescriptions relatives en matière d'hygiène, d'environnement et des normes de sécurité.

Il assume et/ou participe à la conception en assurant la fabrication d'ouvrages divers en menuiserie et en charpente.

Il gère les travaux qui lui sont confiés et il peut aussi assurer un rôle d'encadrement.

Il doit s'adapter à l'évolution des nouvelles techniques de la spécialité et se conformer aux exigences accrues des clients en étant une personne de communication capable d'échanger des informations à caractère technique et général.

II. TACHES :

- Concevoir : s'entretenir avec le maître d'œuvre ou son représentant, consulter et en interpréter les cahiers de charges et les plans, dessiner un avant-projet, développer un processus de fabrication pour la réalisation des ouvrages ;
- Etablir des mètres et devis : relever des dimensions sur plan et sur chantier, rédiger des offres de prix ;
- Acquérir, comparer, choisir les matières premières, assurer leur réception et leur stockage ;
- Construire et/ou fabriquer des ouvrages : relever les mesures définitives sur chantier, déterminer les impératifs de fabrication et de placement avec le maître d'œuvre, dresser l'épure et rédiger les bordereaux, débiter les matières, corroyer et ou transformer les matières, tracer les différents éléments qui composent l'ouvrage, façonner les différents profils et assemblages, donner une finition à l'ouvrage, placer des quincailleries et accessoires, poser les produits de remplissage tels que vitrage, isolants et stocker les produits finis ;
- Poser des ouvrages sur chantier : veiller à la bonne organisation du transport et du chantier, contrôler et préparer les supports, poser les ouvrages, procéder aux différentes finitions, remettre le poste de travail en état, demander et assister à la réception provisoire et / ou définitive ;
- Réparer des ouvrages : poser un diagnostic et en remettre le chantier en état ;
- Assurer la qualité en analysant son travail en termes de résultats, veiller à la sécurité et à l'hygiène et s'intégrer dans la vie professionnelle en appliquant la législation et la réglementation en matière de protection et de prévention du travail

III. DEBOUCHES :

- Entreprises artisanale industrielle (secteur bois ou bâtiment)
- Entreprise commerciale ;
- Autres.